



COMMUNE D'AUSSONNE

EXTRAIT N° 40/11
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 29 Présents : 25 Votants : 29 Procurations : 04

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le :

Affiché le :

L'An deux mille onze, le neuf juin, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCATION : 31 MAI 2011

PRÉSENTS : Mmes et MM., MAUREL, AUDIGUIER, BEUILLE, CANEZIN, DURAND, LIAN, SALAÜN, SANCHEZ, ANDUZE, BELLION-ETIENNE, BENHADJ, BERNES, CASTAING, DECAMPS, ESPINOSA, GUZOU, MARQUIER, RIGAUD, PETIT, SCHINTONE, TISSEYRE, FERTE, GESTA, LOUGE, SUZE.

PROCURATIONS

Mme GONZALEZ	à	Mme LIAN
M. PLATEAU	à	M. CANEZIN
M. ZAMBONI	à	Mme AUDIGUIER
Mme LLOUBERES	à	M. RIGAUD

Secrétaire : Mme Muriel GUZOU a été élue Secrétaire de séance à l'unanimité.

OBJET : Renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la commune est liée à la Caisse d'Allocations Familiales par un outil partenarial qui prend actuellement en compte l'ensemble des structures d'accueils présentes sur la commune pour les enfants et les jeunes jusqu'à l'âge de 18 ans :

- un Contrat Enfance Jeunesse conclu en 2007 pour une durée de quatre ans.

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que ce contrat est arrivé à échéance le 31 décembre 2010 et qu'il conviendrait de renouveler le Contrat Enfance Jeunesse par le Contrat Enfance Jeunesse 2^{ème} génération avec le maintien des objectifs du contrat précédent.

Madame le Maire demande donc aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à signer le Contrat Enfance Jeunesse 2^{ème} génération avec la Caisse d'Allocations Familiales pour une durée de quatre ans.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, à l'unanimité :

- ▶ D'approuver le renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse.
- ▶ D'autoriser Madame le Maire à signer le Contrat Enfance Jeunesse 2^{ème} génération avec le maintien des objectifs du contrat précédent.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Aussonne, le 9 juin 2011

Le Maire,

Lysiane MAUREL

